



SCOUTS[®]
Creating a Better World

World Organization of the Scout Movement
Organisation Mondiale du Mouvement Scout
Всемирная Организация Скаутского Движения
Organización Mundial del Movimiento Scout
المنظمة العالمية للحركة الكشفية

**World Scout Bureau, European Regional Office
Bureau Régional Européen, Mondial du Scoutisme**

Rue Henri-Christiné 5
PO Box 327
1211 Geneva 4 Plainpalais
Switzerland

Phone (+41 22) 705 11 00

Fax (+41 22) 705 11 09

Email europe@scout.org

Web scout.org/europe

Brussels / Bruxelles

Avenue Porte de Hal 38
1060 Brussels
Belgium

Phone (+32 2) 534 33 15

Fax (+32 2) 534 16 54

Aux:

Commissaires internationaux

Circular 13/2013

07 Juillet 2013

Date limite – 15 Août 2013

Appel à partenaire pour se joindre à une demande de subvention: mobilité des travailleurs jeunesse

Chers Commissaires internationaux,

Durant 3 années, le Bureau Européen du Scoutisme a reçu une subvention appelée "support à la mobilité des animateurs de jeunesse" de l'union Européenne, par le biais du programme Jeunes en action.

Cette subvention permet à un animateur de jeunesse d'une Organisation Scoute Nationale ou Association Scoute Nationale d'expérimenter le travail de recherche de fonds et de relations extérieures au sein du Bureau de Bruxelles de l'OMMS, tout en soutenant son organisation d'origine.

Les objectifs de ce projet:

1) Contribuer au développement personnel et professionnel d'un animateur de jeunesse en lui donnant l'opportunité d'expérimenter la dimension européenne du travail de jeunesse par le biais de la participation aux activités de recherche de fonds et de relations extérieures au sein du bureau de la région Europe de Bruxelles.

2) Fournir un service de support global et renforcer la coopération avec une OSN/ASN sur un sujet identifié tel que l'élaboration de politique, la recherche de financement et le renforcement de la dimension européenne au sein de l'organisation d'origine.

Quels frais peuvent être couverts par la subvention ?

70% des frais de transport pour l'animateur de jeunesse qui se rend à Bruxelles ;

Une indemnité de 350 Euros par semaine pour l'animateur de jeunesse ;

Quand le projet doit-il commencer ?

Le projet commencera le 1^{er} Janvier et l'animateur de jeunesse commencera à Bruxelles le 1^{er} Février jusqu'à fin juillet 2014.

Pays éligibles à la subvention :

Nous vous prions de noter qu'au delà des pays UE, les OSN/ASN venant des pays suivants sont aussi éligibles pour devenir partenaire : Islande, Liechtenstein, Norvège, Turquie et Suisse.

Ce projet doit être vu comme une bonne opportunité par les OSN/ASN pour renforcer leurs relations extérieures et la recherche de fonds et donc doit pouvoir répondre aux besoins identifiés par celles-ci.

Si votre organisation souhaite devenir partenaire de ce projet, nous vous demanderons de bien vouloir remplir la « Declaration of interest » (Annexe A, en anglais seulement) ci-jointe et de bien vouloir nous la renvoyer à mpotard@scout.org avant le 15 août. Afin de pouvoir remplir cette déclaration, l'animateur de jeunesse doit déjà avoir été identifié.

La sélection de l'OSN/ASN sera faite sur la base de l'analyse des besoins. Après le 15 août, l'organisation sélectionnée sera contactée et invitée à fournir des documents complémentaires requis pour la demande de subvention. Le projet sera déposé au plus tard le 4 septembre et l'OSN/ASN sélectionnée sera priée de fournir les documents nécessaires dans le temps imparti, juste après sa sélection.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me joindre à cette adresse : lgambini@scout.org

Meilleures salutations,

Letizia Gambini
Directrice de la recherche de fonds et des relations extérieures,
Bureau Européen du Scoutisme, Bruxelles